

N°2016/144

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPESArrondissement
de BRIANCON**Commune du MONETIER-LES-BAINS****ARRETE**

portant fixation des tarifs du camping municipal «Les Deux Glaciers»,

Le Maire du MONETIER LES BAINS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-21,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2014, n°021/2014, donnant délégation à Madame le Maire,
Vu l'arrêté municipal n°2016/094 en date du 20 mai 2016 instituant une sous-régie de recettes auprès de la Régie constituée pour le pôle « Services Extérieurs » de la mairie du Monétier les Bains, (n°2016/067) pour l'encaissement des prestations proposées au camping municipal,
Vu l'arrêté municipal n° 2016/097 en date du 26 mai 2016 fixant les tarifs pour la saison d'été 2016,

ARRETE

Article 1 : L'arrêté municipal n°2016/097 en date du 26 mai 2016 est abrogé et remplacé comme suit ;

Article 2: Les tarifs d'accès au camping municipal sont fixés comme suit :

Forfaits/Jour	BASSE SAISON	HAUTE SAISON
	du 01/06 au 01/07/2016 du 01/09 au 30/09/2016	du 02/07/2016 au 31/08/2016
FORFAIT de base en Zone aménagée		
2 personnes + 1 caravane ou 1 tente et 1 véhicule ou 1 camping-car	13.50 €	15.50 €
1 personne + 1 tente ou 1 caravane + 1 véhicule ou 1 camping-car	10.50 €	11.50 €
Tente supplémentaire sur le même emplacement	2.20 €	2.20 €

FORFAIT de base en Zone naturelle		
2 personnes + 1 caravane ou 1 tente et 1 véhicule	12.00 €	13.50 €
1 personne + 1 tente ou 1 caravane + 1 véhicule ou 1 camping-car	9.50 €	10.50 €
Tente supplémentaire sur le même emplacement	2.20 €	2.20 €
Voiture supplémentaire sur le même emplacement	2.00 €	2.50 €
FORFAIT Randonneur Zone naturelle	6.00 €	7.00 €

AR PREFECTURE

005-210500799-20160617-2016_144-AR
Regu le 21/06/2016

Adulte supplémentaire	4.00 €	4.80 €
Enfant de 4 à 13 ans	2.40 €	2.90 €
Enfant -4 ans	0 €	0 €
Animal	2.50 €	3.00 €
REMISE SEJOUR + 15 jours	-10%	-10%

OPTIONS		
Electricité 6 A.	4.30 €	4.30 €
Electricité 10 A.	5.60 €	5.60 €
Moto	1.50 €	1.90 €
Machine à laver ou sèche-linge	5.00 €	5.00 €

FORFAIT SAISON		
Résidence saison : 1 caravane ou 1 camping-car + 1 voiture + 2 adultes		1 250.00 €
Adulte supplémentaire		3.30 €
Enfant + 4 ans / - 13 ans		2.80 €
TRAVAILLEURS SAISONNIERS (avec contrat de travail) tarif mensuel		195.00 €
Animal Saisonnier tarif mensuel		30.00€

Taxe de séjour (adulte et enfant de +13 ans)	0.20 €	0.20 €
---	--------	--------

Article 3 – Le mandataire chargé du recouvrement de ces recettes est Monsieur Holger HOINKIS.

Article 4– Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de BRIANCON
- Madame la Trésorière du MONETIER-LES-BAINS
- Madame le Régisseur de la Régie de Recettes du camping

Fait au MONETIER LES BAINS, le 17 juin 2016

Madame le Maire



Anne-Marie FORGEOUX